

# Gouvernance forestière et atténuation des effets du changement climatique



NOTE D'ORIENTATION PRÉPARÉE PAR L'OIBT ET LA FAO





## Principaux messages

1. Cinq facteurs peuvent entraîner le non respect de la législation forestière: les défaillances des politiques et du cadre législatif, l'insuffisance des moyens d'application, la carence d'informations, la corruption et les distorsions du marché.
2. Les politiques et le cadre législatif de nombreux pays nécessitent une réforme, notamment par l'élimination des incohérences et des contradictions et par l'harmonisation des lois concernant le secteur forestier avec celles des autres secteurs.
3. La conformité à la législation forestière repose avant tout sur un processus de réforme en matière de gouvernance forestière bénéficiant du soutien de toutes les parties prenantes.
4. L'atténuation des effets du changement climatique par la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD) exige une gouvernance forestière efficace.
5. Le programme REDD passe obligatoirement par une clarification des droits relatifs à la terre, aux forêts et au carbone.
6. Les efforts pour améliorer la gouvernance devraient concerner, en premier lieu, les éléments les plus critiques pour la réussite du REDD.
7. Les initiatives du REDD devraient être fondées sur les leçons tirées d'initiatives dans le domaine de l'application des lois, de la gouvernance et des échanges commerciaux.

**A**u cours des dix dernières années, l'exploitation illégale des forêts et autres délits connexes a fait couler beaucoup d'encre et suscité bien des discussions. Récemment ces questions ont toutefois pris une nouvelle importance. Il est très probable que, dans les années à venir, d'importants investissements seront consacrés aux forêts afin d'atténuer les changements climatiques. La mesure dans laquelle les pays, les communautés et les propriétaires fonciers sauront attirer ces investissements dépendra pour une large part de la façon dont ils gèrent leurs forêts.

Les meilleures idées pour l'amélioration de la gouvernance forestière viennent des personnes qui combattent quotidiennement l'illégalité: les communautés locales et les groupes de vigilance ("watchdogs") de la société civile, les fonctionnaires gouvernementaux et les négociants en bois désireux de gagner honnêtement

leur vie. Entre août 2006 et juillet 2008, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ont financé et convoqué conjointement cinq ateliers – en Asie du Sud Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, dans le Bassin amazonien et en Mésopotamie – afin de promouvoir un dialogue multisectoriel entre les pays pour améliorer le respect des lois forestières. Au total, ces ateliers ont réuni 291 parties prenantes provenant de 46 pays avec pour but d'identifier des mesures concrètes permettant de progresser davantage sur le terrain.

Parmi les participants aux ateliers figuraient des représentants des trois grandes catégories dont l'intérêt est d'assurer la bonne gouvernance du secteur forestier:

- **gouvernement:** représentants des institutions forestières, du système judiciaire et d'autres départements et ministères
- **société civile:** représentants de groupes communautaires et d'organisations non gouvernementales (ONG) sociales et environnementales
- **secteur privé:** représentants d'entreprises, d'industries et d'associations commerciales.

Cette note d'orientation résume les principales conclusions des ateliers et met en évidence les enseignements tirés de l'expérience sur le terrain. Elle expose aussi les éléments principaux d'une approche de l'application de la loi et de la gouvernance dans le domaine forestier qui puisse garantir un rôle optimal des forêts dans l'atténuation des changements climatiques.



**La capacité d'attirer des investissements liés à la réduction des changements climatiques dépendra, en grande partie, de la qualité de la gouvernance forestière.**

## Causes de la mauvaise application de la législation forestière

**Message 1** Cinq facteurs peuvent entraîner le non respect de la législation forestière: les défaillances des politiques et du cadre législatif, l'insuffisance des moyens d'application, la carence d'informations, la corruption et les distorsions du marché.

Le non respect de la législation et le défaut de bonne gouvernance (voir la définition dans l'encadré ci-dessous) peuvent avoir des conséquences environnementales, sociales et économiques de grande portée, provoquant l'instabilité politique, l'augmentation de la disparité des revenus et la perte de la biodiversité et des habitats.

Bien que l'étendue des activités forestières illégales soit difficile à quantifier, leur coût économique est vraisemblablement

important. La Banque Mondiale estime par exemple que l'exploitation illégale entraîne à elle seule une perte annuelle de valeur du marché mondial supérieure à 10 milliards de USD et de revenus gouvernementaux de l'ordre de 5 milliards de USD.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Banque Mondiale (2008). *Document de référence sur la foresterie*, Banque Mondiale, Washington, DC, États-Unis.



### Définition d'illégalité forestière et de gouvernance forestière

L'*illégalité forestière* désigne une situation où le bois et autres produits forestiers sont récoltés, transportés, traités, achetés ou vendus en violation des lois nationales. La conversion illégale des forêts à d'autres usages – déforestation – peut aussi être classée comme illégalité forestière.

La *gouvernance forestière* peut être décrite comme le *modus operandi* par lequel les fonctionnaires et les institutions acquièrent et exercent leur autorité dans la gestion des ressources forestières. La bonne gouvernance forestière est caractérisée par un processus d'élaboration des politiques prévisible, ouvert et renseigné, fondé sur la transparence; une bureaucratie imprégnée d'éthique professionnelle; un exécutif responsable de ses actions; une société civile forte participant aux décisions intéressant ce secteur.<sup>2</sup>

Les participants aux ateliers sont généralement convenus qu'il existe cinq dimensions responsables du manque de respect des lois et de gouvernance dans le secteur forestier.

*Incohérences dans les politiques forestières et le cadre législatif.* les problèmes surgissent lorsque les lois (dans le secteur forestier et entre différents secteurs) sont incohérentes, irréalistes et inapplicables et négligent la question des droits de propriété et de

l'utilisation des forêts. Une réglementation excessive peut rendre prohibitifs les coûts des transactions légales, forçant la plus grande partie des utilisateurs de la forêt à enfreindre la loi. C'est le cas des petites et moyennes entreprises communautaires

<sup>2</sup> Il existe plusieurs définitions de gouvernance; la publication *FLEGT beyond T* de Wageningen International (2008) examine la signification de gouvernance dans l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les processus commerciaux.



**Les investisseurs du marché du carbone, peu disposés à prendre des risques, éviteront les pays qui ont la réputation d'appliquer insuffisamment leur législation forestière et de posséder un faible cadre institutionnel.**

qui ne disposent pas toujours de tout l'équipement nécessaire pour respecter les procédures administratives.

*Les capacités insuffisantes en matière d'application de la loi* sont souvent déterminées par la faiblesse institutionnelle ainsi que par le manque de transparence et d'obligations redditionnelles lors de la mise en œuvre des politiques et du cadre législatif. Le défaut de coordination à l'échelle institutionnelle et interinstitutionnelle, entre les organes chargés de l'application de la législation forestière et les organes judiciaires réduit le risque pour un contrevenant d'être pris sur le fait et poursuivi. L'application des réglementations visant à promouvoir l'efficacité des processus industriels est souvent faible; la demande de bois excessive conduit alors à la conversion illégale du sol forestier, à la récolte du bois dans les parcs nationaux ou dans d'autres aires protégées, et à une surexploitation des forêts de production.

*Le contrôle insuffisant* des ressources forestières et de la chaîne d'approvisionnement fait que les institutions chargées de l'application des réglementations forestières éprouvent des difficultés à détecter les illégalités. Il faut disposer d'informations exactes concernant les activités de production, les opérations de sylviculture, les flux du bois et d'autres produits forestiers ainsi que le volume du commerce transfrontalier et autres échanges. Les parties prenantes locales n'ont souvent pas la capacité de contrôler l'exploitation forestière et le commerce et d'utiliser efficacement les informations existantes.

La *corruption* dans le secteur privé, dans les institutions gouvernementales et parmi les décideurs locaux est étroitement lié au manque de transparence dans la mise en œuvre des politiques, avec une marginalisation de la population rurale et l'absence de tout contrôle public. Une forme particulièrement importante de corruption

concerne l'allocation des droits d'utilisation des forêts, notamment pour les licences d'exploitation forestière et l'octroi des concessions. Les fonctionnaires chargés de faire respecter les lois étant peu ou irrégulièrement payés, ils pourraient être tentés d'arrondir leur fin de mois de façon illicite.

Les *distorsions du marché des produits ligneux* peuvent toucher le marché intérieur ou celui des exportations en présence de débouchés faciles pour des produits à prix cassé, récoltés illégalement. Dans certaines régions, le trafic transfrontalier non surveillé de produits ligneux et non ligneux exacerbe ce problème. Les marchés internationaux et encore davantage intérieurs, consentent des mesures d'incitation souvent insuffisantes aux producteurs qui peuvent démontrer la légalité et la durabilité de leurs opérations; ces derniers concurrencent donc difficilement les opérateurs illégaux.

### Opinions des groupes de parties prenantes

Le Tableau 1 résume l'importance attribuée par les participants des ateliers à chacun des cinq facteurs identifiés précédemment, dans leur région respective. À l'exception du Bassin amazonien, tous les ateliers ont mis en évidence la mauvaise conception des politiques et des cadres législatifs comme étant l'entrave la plus importante au respect des lois forestières et à la réalisation d'une gestion forestière durable (GFD).<sup>3</sup>

L'insuffisance des capacités d'application a été classée comme une contrainte élevée par les ateliers en Afrique de l'Ouest et en Méso Amérique, alors que la carence d'informations a été citée comme un élément important au cours des ateliers d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud Est. Les participants d'Afrique de l'Ouest ont évoqué l'importance de la corruption, contrairement aux participants du Bassin amazonien qui n'ont pas soulevé la question.

<sup>3</sup> Le but de la GFD est de maintenir et d'augmenter la valeur économique, sociale et environnementale de tous les types de forêts au bénéfice des générations actuelles et futures. Les critères qui doivent être pris en considération dans l'évaluation de la GFD sont: l'importance des

ressources forestières; la biodiversité; la santé et la vitalité de la forêt; les fonctions productives des ressources forestières; les fonctions protectrices des ressources forestières; les fonctions socioéconomiques des forêts; et le cadre juridique, politique et institutionnel.



**Tableau 1** Évaluation, par les ateliers, des principaux éléments contribuant à l'insuffisance de la conformité aux lois forestières (cinq régions)

	Afrique Centrale	Afrique de l'Ouest	Bassin amazonien	Méso Amérique	Asie du Sud Est
<b>Incohérences des politiques /cadre législatif</b>	Identifié comme obstacle important	Identifié comme obstacle important	Les politiques et le cadre législatif doivent être harmonisés	Identifié comme obstacle important	Identifié comme obstacle important
<b>Capacité d'application insuffisante</b>	Capacité limitée (formation, financements)	Identifié comme obstacle important	Les institutions doivent être renforcées	Identifié comme obstacle important	Manque de surveillance indépendante, carence de financements
<b>Manque de données, d'informations, de connaissances</b>	Informations généralement non disponibles	Identifié comme obstacle important	Identifié comme qualité requise importante pour la GFD	Manque d'informations surtout au niveau communautaire	Identifié comme obstacle important
<b>Corruption et pots de vin</b>	Mentionné par certains pays	Identifié comme obstacle important	Non identifié en tant que problème	Identifié par certains pays	Interférence politique reconnue
<b>Distorsion du marché et des prix</b>	Considéré comme problème par les exportateurs de bois	Problème au niveau régional	Non identifié en tant que problème	Approche régionale nécessaire	Non identifié en tant que problème

**Une approche plus large et intersectorielle est souvent nécessaire pour supprimer les facteurs qui encouragent à l'exploitation illégale.**

## Résolution des problèmes

**MESSAGE 2** Les politiques et le cadre législatif de nombreux pays nécessitent une réforme, notamment par l'élimination des incohérences et des contradictions et par l'harmonisation des lois concernant le secteur forestier avec celles des autres secteurs.

L'amélioration des politiques et du cadre législatif qui gouvernent le secteur forestier nécessite une évaluation complète des causes sociales, économiques, culturelles et politiques sous-jacentes de leur non application et, à la lumière de cette évaluation, l'introduction des modifications qui s'imposent. Ces modifications seront plus efficaces si elles sont effectuées de façon transparente et à travers un processus participatif (voir Message 3), si elles éliminent les ambiguïtés entre utilisation commerciale et traditionnelle des ressources

et si elles garantissent la jouissance des droits autochtones et coutumiers sur les ressources forestières.

Des efforts devraient être faits pour éliminer les incohérences et les conflits entre les lois du secteur forestier et celles en vigueur dans les autres secteurs. En outre, il devient évident qu'une approche plus vaste et intersectorielle est souvent nécessaire pour venir à bout des facteurs encourageant l'exploitation forestière illégale et pour résoudre les faiblesses institutionnelles qui entretiennent de tels comportements.



### Message 3 La conformité à la législation forestière repose avant tout sur un processus de réforme en matière de gouvernance forestière bénéficiant du soutien de toutes les parties prenantes.

Le point de vue sur l'application des lois forestières varie inévitablement entre les différentes parties prenantes. Le Tableau 2, par exemple, indique que chaque groupe de parties prenantes participant à l'atelier a identifié (parfois avec des chevauchements) un ensemble différent de facteurs sous-jacents expliquant la mauvaise application de la législation et les carences de la gouvernance forestière. Le dialogue est nécessaire pour réaliser un consensus entre les parties prenantes et pour identifier des actions prioritaires qui soient appuyées par toutes les parties concernées.

Dans tous les ateliers, des appels ont été lancés en faveur d'une plus large participation publique à l'élaboration

de lois et de politiques forestières, mais la manière d'y parvenir était souvent peu claire. Mettre en place des mécanismes inclusifs et des processus qui permettent aux communautés locales de s'exprimer et aux pauvres ainsi qu'aux groupes marginalisés de participer est un défi complexe qui est généralement lié à l'efficacité de la décentralisation. Une approche participative devrait aider la promotion de la transparence, améliorer l'efficacité et la mise en œuvre subséquente, et assurer une plus grande équité.

Pour assurer une plus grande transparence dans l'affectation des ressources et rassembler les données nécessaires pour l'évaluation effective et le contrôle des

ressources, l'action locale est plus appropriée. Cela demande un renforcement de la sensibilisation aux lois et aux réglementations au niveau des pouvoirs locaux et des communautés, ainsi qu'une amélioration de la planification, de la mise en œuvre et du contrôle des ressources. Dans quatre des cinq régions où les ateliers ont eu lieu, un récent transfert vers une gestion et un contrôle décentralisés ont eu un effet positif sur l'application des lois forestières.

La collaboration régionale et transfrontalière joue souvent un rôle très utile, notamment par la création de plates-formes régionales de politiques de conformité aux lois forestières et de gouvernance, le développement de normes régionales et la promotion de marchés pour les produits forestiers provenant de sources légales reconnues.

**Tableau 2** Principales causes de la mauvaise application de la législation et des carences de la gouvernance forestière (parties prenantes\*)

Catégorie de parties prenantes	Causes identifiées	Commentaires
<b>Gouvernements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un programme adéquat pour l'utilisation du sol</li> <li>• Politiques mal conçues</li> <li>• Manque de capacité institutionnelle</li> <li>• Technologies insuffisantes</li> <li>• Manque de données et d'informations</li> </ul>	Les problèmes principaux identifiés sont le manque de capacité, de technologies et d'accès aux forêts
<b>Société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques d'utilisation du sol inadéquates</li> <li>• Mauvaise capacité d'application</li> <li>• Faiblesse institutionnelle</li> <li>• Corruption</li> <li>• Manque de participation</li> <li>• Manque de données et d'informations</li> </ul>	Les problèmes principaux identifiés sont un mauvais cadre législatif, le manque de capacités d'application et la corruption dans le secteur forestier
<b>Secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défaillances du marché et distorsions des prix</li> <li>• Manque de données et d'informations</li> <li>• Corruption</li> </ul>	Les problèmes principaux identifiés sont liés à plusieurs formes de distorsion concernant l'utilisation économique de la forêt

\*Résultats combinés des ateliers d'Afrique centrale et de l'Ouest, d'Asie du Sud Est et de la Méso Amérique.







## Gouvernance forestière et REDD

La déforestation et la dégradation forestière constituent le deuxième facteur principal de réchauffement climatique (après les combustibles fossiles) et la plus grande source d'émission de gaz à effet de serre dans un grand nombre de pays tropicaux. Des propositions ont été avancées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Plan d'action de Bali pour inclure des mesures visant la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD)<sup>4</sup> dans le champ d'application du régime climatique mondial après 2012. Ces propositions

supposent un mécanisme de compensation considérable pour encourager le REDD: d'après certaines estimations, des investissements jusqu'à 20 milliards de USD par an pourraient affluer vers le secteur forestier par le biais du REDD.

---

<sup>4</sup> Le terme REDD désigne ici ce que beaucoup définissent comme le 'REDD+', à savoir réduire la déforestation et la dégradation forestière, promouvoir la reforestation et la restauration des forêts et gérer durablement les forêts existantes, des aspects qui pourraient tous être inclus dans les mesures du REDD.



### Message 4 L'atténuation des effets du changement climatique par la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD) exige une gouvernance forestière efficace.

Toutefois certains milieux expriment la préoccupation qu'une course pour la mise en œuvre du REDD puisse miner les efforts d'amélioration de la gouvernance forestière et de promotion du commerce légal du bois en éludant le processus de consultation avec les parties prenantes; elle pourrait même favoriser l'illégalité dans le secteur.<sup>5</sup> Dans ce domaine, une action précipitée qui ne tiendrait pas compte de la gouvernance forestière pourrait aller à l'encontre du but recherché pour une autre raison: les

investisseurs du marché du carbone, peu disposés à prendre des risques, éviteront les pays qui ont une mauvaise réputation concernant la conformité aux lois forestières et qui possèdent des cadres institutionnels faibles.

La conformité aux lois forestières et la bonne gouvernance assument ainsi une importance encore plus grande dans les pays désireux de tirer parti des mécanismes potentiels du REDD. D'emblée, ils devraient être pris en considération dans le cadre d'initiatives visant à soutenir leur préparation au REDD.

---

<sup>5</sup> FERN (2009). *Is REDD undermining FLEGT?* Briefing Note 5, Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni.

### Trois phases pour la mise en œuvre du REDD

Si le REDD faisait partie du régime climatique après 2012, son introduction au niveau national supposerait une approche par étapes similaire à celle qui a été promue par le Fonds de Partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale:

- Phase 1 (phase de préparation) concernerait le développement d'une stratégie pour le REDD, y compris un dialogue national élargi entre les parties prenantes, un renforcement des institutions et des activités de démonstration. *Au cours de cette phase, toutes les questions importantes concernant la conformité aux lois forestières et la gouvernance devront être affrontées.*
- Au cours de la Phase 2 (phase des politiques et mesures), les pays auraient accès à des fonds prévisibles

pour les activités du REDD sur la base de critères convenus, avec poursuite de financement en fonction des résultats obtenus. *Au cours de cette phase, les résultats de la conformité aux lois forestières et des processus de gouvernance seront une partie importante des critères sur la base desquels les résultats du REDD seront mesurés.*

- Au cours de la Phase 3 (phase de mise en œuvre), le REDD deviendrait un instrument national récompensant les performances sur la base de la quantification des émissions forestières et des réductions par rapport à des niveaux de référence convenus. *Au cours de cette phase, la démonstration de la conformité aux lois forestières fera partie intégrante du processus de contrôle du REDD.*



### Message 5 Le programme REDD passe obligatoirement par une clarification des droits relatifs à la terre, aux forêts et au carbone.

Près d'un milliard de personnes vivent dans les forêts ou leur voisinage et en dépendent, en totalité ou en partie, pour leur subsistance. Bon nombre de ces personnes ne possèdent pas de titres de propriété, ce qui les force souvent à agir illégalement pour maintenir leurs moyens d'existence. Sans titres de propriété, rien ne les incite à gérer durablement la forêt et ils sont plus susceptibles de perpétuer la dégradation forestière.

Il se pourrait que, faute d'une programmation adéquate, les initiatives du REDD n'avantagent que des élites restreintes (essentiellement aisées) et renforcent les disparités sociales et économiques déjà existantes. A long

terme, cela compromettrait la réussite du REDD. Clarifier les droits des populations autochtones et autres revendications locales – et s'assurer que les revenus du REDD reviennent aux détenteurs de droits légitimes sur la forêt et sur le carbone qu'elle contribue à stocker – est donc essentiel pour garantir le succès à long terme. De plus, une attention particulière devrait être portée aux initiatives du REDD pour veiller à ce qu'elles ne désavantagent pas la population locale pauvre et vulnérable (en entraînant par exemple une réduction des perspectives d'emploi par la limitation de la récolte durable de produits forestiers) car cela finirait aussi par miner leur succès.



## Message 6 Les efforts pour améliorer la gouvernance devraient concerner, en premier lieu, les éléments les plus critiques pour la réussite du REDD.

Dans un grand nombre de pays, améliorer la gouvernance forestière est une tâche immense, mais elle peut être facilitée en identifiant les éléments les plus critiques pour réussir la mise en œuvre du REDD (et d'autres options d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, fondées sur la forêt). La liste des éléments et des actions prioritaires figurant ci-dessous a été rédigée sur la base des discussions qui ont eu lieu au cours des ateliers FAO/OIBT et dans le cadre de la CCNUCC.

### Clarifier les questions d'utilisation des sols, de régime foncier et d'accès à la terre

- Accélérer le processus de réforme des titres de propriété et éclaircir les droits à la terre et au carbone.
- Effectuer une programmation pour l'utilisation des sols et un zonage à travers une approche participative.
- Créer des capacités afin de fournir des services d'appui pour la GFD.

### Renforcer la conformité aux lois forestières et leur application

- Augmenter les capacités d'application des lois forestières et de contrôle de la dégradation forestière et instituer des mesures de sauvegarde.
- Renforcer les capacités des communautés et des ONG pour leur permettre de mieux comprendre et interpréter les lois concernant le secteur forestier et les dispositions à prendre pour leur application.
- Renforcer le système juridique pour assurer son efficacité et son indépendance.

### Réformer les institutions dans les secteurs forestier, agricole et autres

- Clarifier les rôles et les responsabilités, renforcer les capacités et renforcer les institutions.
- Améliorer la transparence, lutter contre la corruption et promouvoir les approches éthiques.

### Développer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour le REDD

- Développer un plan d'action<sup>6</sup> pour répondre aux nombreux facteurs sociaux, politiques et économiques interdépendants qui entraînent la déforestation et la dégradation forestière au niveau national.
- Organiser des consultations entre parties prenantes à l'échelle nationale et dans les principales zones forestières.
- Concevoir des structures financières transparentes, pour une mise en œuvre de la stratégie du REDD axée sur les performances, qui permettent une distribution équitable des bénéfices.
- Créer des infrastructures du REDD (pour la comptabilité du carbone et la gestion du crédit, etc.).

### Établir des scénarios d'émissions de référence et un système de suivi efficace

- Évaluer les tendances passées et les perspectives futures des émissions et développer des options pour mettre au point un scénario de référence crédible.
- Élaborer un système de contrôle des émissions transparent et inclure des dispositions concernant le rôle d'organes indépendants de surveillance et de certification.

### Améliorer le cadre législatif

- Réformer la législation pour encourager la GFD et harmoniser les lois en contradiction.
- Renforcer le rôle des mesures de sauvegarde sociales et environnementales.
- Supprimer les mesures financières qui encouragent les conversions indésirables de sol forestier.
- Réformer le régime fiscal (par exemple, supprimer les subventions et les taxes à effet pervers).

**Une attention particulière devrait être portée aux initiatives REDD pour veiller à ce qu'elles ne soient pas au désavantage des populations pauvres et vulnérables, car cela finirait aussi pas miner le succès de ces initiatives.**

<sup>6</sup> Ce plan d'action devrait être assez vaste pour englober la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière ainsi que la promotion du boisement, de la reforestation, de la restauration des forêts et de la GFD, activités qui sont toutes susceptibles, en dernière analyse, de renforcer le REDD en constituant un REDD+.

## Message 7 Les initiatives du REDD devraient être fondées sur les leçons tirées d'initiatives dans le domaine de l'application des lois, de la gouvernance et des échanges commerciaux.

Il ressort des discussions des ateliers que les pays tropicaux sont aujourd'hui presque tous plus conscients du problème des délits forestiers qu'il y a dix ans; nombre d'entre eux s'efforcent d'y remédier, y réussissant à des degrés divers. Plusieurs initiatives à l'échelle internationale secondent cette prise de conscience et coordonnent les actions dans ce domaine (voir encadré ci-dessous).

Les principales leçons tirées de ces efforts pour la promotion de la conformité aux lois forestières et de la gouvernance sont entièrement applicables au REDD et devraient être prises en considération. Les pays qui progressent dans le domaine de la gouvernance forestière, clarifient les dispositions foncières, améliorent les performances institutionnelles et la transparence et affrontent ouvertement l'illégalité, profiteront mieux des investissements futurs du REDD que les pays qui n'en feront pas autant.



### Principales initiatives internationales en faveur de la gouvernance forestière

*Programme de la Banque mondiale pour l'application des lois forestières et la gouvernance*: trois conférences ministérielles régionales en Asie, Afrique et Europe et Asie du Nord ont été organisées entre 2001 et 2004 pour mobiliser un engagement politique de haut niveau, afin de parvenir à la reconnaissance publique des défis fondamentaux posés par la gouvernance forestière dans ces régions et d'obtenir des engagements pour améliorer l'État de droit. Des processus similaires ont été entrepris en Amérique centrale et dans la région amazonienne.

Le Plan d'action relatif à *l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT)* établit la contribution de l'Union Européenne à la lutte contre l'exploitation illégale, en accordant une attention particulière au commerce. Le Plan d'action FLEGT propose la création d'accords de partenariat volontaire entre l'UE et les gouvernements des pays producteurs de bois, qui engagent les deux parties à développer un système d'autorisations par lequel seul le bois produit légalement sera admis sur les marchés de l'UE.

*L'Initiative FAO/OIBT pour la conformité aux lois forestières et la gouvernance* a mis au point des directives fondées sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conformité aux lois forestières et a organisé cinq ateliers régionaux (sur lesquels se fonde cette note d'orientation) pour encourager les échanges de points de vue entre les parties prenantes du secteur forestier au sujet de la conformité aux lois et des questions de gouvernance, des défis et des solutions.

### Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:

Eva Muller  
Chef du service des politiques forestières, FAO  
Eva.Muller@fao.org  
[www.fao.org/forestry](http://www.fao.org/forestry)

Steven Johnson  
Directeur de la Communication, OIBT  
Johnson@itto.or.jp  
[www.itto.int](http://www.itto.int)

Publié par la FAO et l'OIBT, 2009  
Toutes les photos © Jürgen Blaser